

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESEBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.044

FINANCES
RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Autorisation - Approbation

0380

La Ville d'Armentières dispose, place du Général de Gaulle, d'un Monument aux Morts érigé en 1925 rendant hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Cet édifice a subi les affres du temps et nécessite une restauration globale permettant de restituer le Monument à son état d'origine.

Ce projet de restauration s'inscrit dans une démarche patrimoniale mais aussi commémorative puisqu'un événement est en préparation pour les célébrations du 11 novembre 2025.

Les services municipaux ont identifié plusieurs partenaires concernés par ce projet et susceptibles d'apporter une aide financière qui pourrait couvrir plus de 50 % du coût des travaux, estimés à ce jour à 31 000 € HT.

Il s'agit :

- de la Métropole Européenne de Lille, dans le cadre du fonds de concours préservation du patrimoine historique et architectural,
- de la Région Hauts-de-France via le dispositif régional de soutien à la rénovation des Monuments aux Morts,
- de l'Office national des combattants et des victimes de guerre,
- du Comité de la Vallée de la Lys du Souvenir Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les demandes de subventions auprès de la Métropole Européenne de Lille, de la Région Hauts-de-France, de l'Office national des combattants et des victimes de guerre et du Comité de la Vallée de la Lys du Souvenir Français,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS